

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

---

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4623)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL42

présenté par  
M. Di Filippo

-----

### ARTICLE 1ER A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la trajectoire épidémique est confirmée à la baisse, que le ministre de la Santé lui-même annonce l'absence d'effet rentrée scolaire ou universitaire, et alors que l'on constate certaines aberrations de la mise en place du pass sanitaire, la prolongation de ce dispositif jusqu'au 28 février 2022 n'est pas justifiée. Le chantage permanent avec nos concitoyens devient à un moment donné contre-productif.